



Ville de Durbuy  
Basse Cour, 13  
B- 6940 Barvaux S/O

## AUTORISATION DE CHANTIER ET DE POSE DE SIGNALISATION 08-2020

Le Bourgmestre de la Ville de Durbuy

Vu l'Arrêté ministériel du 07 mai 1999 modifiant l'Arrêté ministériel du 01.12.1975 (M.B. 21.05.1999) ;

Vu le CHAPITRE V, section 1<sup>ère</sup>, Article 89, Ch. VI, art.10, du Décret-programme du 17 juillet 2018, entré en vigueur le 18.10.2018, portant des mesures en matière de travaux publics, de mobilité et de transports,

AUTORISE

La S.A. Ets E. RONVEAUX

☰ Chemin de Rebonmoulin, 16 – 5590 CINEY ☎ 083 21.29.01 📠 083 21.29.10

Représentée par M. Cédric LEMAIRE 📞 0494 53 11 76

effectuant des travaux de pose de gaines de fibres optiques, d'un coffret et d'une chambre de visite, avec traversée de voirie par fonçage pour le compte de PROXIMUS

➤ à TOHOGNE – Petit Houmart

**entre le 20 janvier et le 28 février 2020 (durée prévue 5 jours)**

- à placer la signalisation routière telle qu'elle est imposée par l'Arrêté ministériel du 07 mai 1999 modifiant l'Arrêté ministériel du 01.12.1975 (M.B. 21.05.1999), à l'exclusion de toute autre, tenant compte notamment de la catégorie des chantiers envisagés ; y compris en raison de la disposition des lieux, des signaux C.43 fixant la limite de vitesse à 50 et 30 km/h ;
- à interdire la circulation sur une demi-chaussée afin de pouvoir l'occuper avec les véhicules et engins nécessaires au chantier ;
- à réguler la circulation alternée par le placement de feux tricolores.

**La signalisation qui en raison de l'évolution des travaux ou de leur interruption n'est plus justifiée, devra être enlevée ou efficacement masquée.**

L'administration communale de Durbuy dégage toute responsabilité en rapport ou relative aux accidents ou dommages pouvant résulter ou être causés par cette autorisation.

Durbuy, le 13 janvier 2020.



Philippe BONTEMPS,  
Bourgmestre.

**A contacter préalablement, pour état des lieux :**

Surveillant communal : Jean ANCIA 📞 0475 55 86 07